



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 10/12/2024

Nombre de membres dont le conseil est composé : 25
 Nombre de conseillers en fonction : 23
 Nombre de conseillers présents à la séance : _____
 Nombre de conseillers absents à la séance: _____
 Nombre de conseillers décédés: 02

L'an deux mil vingt-quatre et le **10 décembre à 09 heures**, le conseil municipal de la Commune d'arrondissement de Bertoua 1^{er} s'est réuni en session ordinaire conformément aux dispositions de la loi N° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées dans la Salle des Actes de ladite Commune sous la présidence de Monsieur **BEMBELL D'IPACK Olivier Cromwell** Maire, et en présence de Monsieur **NKWENTI Simon NDOH** Préfet du Département du Lom et Djerem.

Etaient présents :

N°	Noms & prénoms	Signature	Observations
01	ABAGA NAMA Massawa		
02	ALHADJI OUMAR MAÏROU		
03	ANANI MENSAH Constant		
04	BAMAN BARA Alphonse		
05	BEMBELL D'IPACK Olivier Cromwell		
06	DOKO LETINA Guy Lucien		
07	MADJIKI Marie Esther		
08	MAFFOTSO Félicité		
09	MAROH NDOUMBA Marceline		
10	MBARGA Théophile Serge Wilson		
11	MENGBWA ONGONO Suzanne Thérèse		
12	MESSE MPENG Richard		
13	MESSENDE Adrien		
14	MPENDEKE ZALANG		
15	NGUIARO NDIINGA		
16	NDONGO Lantin		
17	NGATCHA MBITOM Ernest		
18	NYAZIL NDEH Honorine		
19	SELEMA Alain Claude Nicaise		
20	TINAK METOK Jérôme		
21	TOME NJIAKO David Ramsès		
22	ZARMO Amélie		
23	ZOKOUM François Giscard		



DÉLIBÉRATION MUNICIPALE N° 001/2024/CABTA 1^{er}/DM/SG
PORTANT ADOPTION DU BUDGET PROGRAMME DE LA COMMUNE
D'ARRONDISSEMENT DE BERTOUA 1^{ER} POUR L'EXERCICE 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE BERTOUA 1^{er} :

- Vu La Constitution de la République du Cameroun ;
 - Vu la loi N°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance ;
 - Vu La loi 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et autres entités publiques ;
 - Vu La Loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
 - Vu Le décret n° 2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
 - Vu Le Décret n° 2008/377 du 12 novembre 2008 fixant les attributions des Chefs de circonscriptions administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services ;
 - Vu Le Décret n°77/91 du 25 Mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les communes, syndicats des Communes et établissements communaux ;
 - Vu Le Décret N° 2024/014 du 18 janvier 2024 portant nomination de monsieur **NKWENTI Simon NDOH** Administrateur Civil Principal aux fonctions de Préfet du Département de Lom et Djerem ;
 - Vu Le Décret n°2007/115 du 13 Avril 2007 portant création de la Commune d'Arrondissement de Bertoua 1^{er} ;
 - Vu Le Décret n°2008/0752/PM du 24 Avril 2008 précisant certaines modalités d'organisation et de fonctionnement des organes délibérants et des exécutifs de la Commune, de la Communauté Urbaine et du Syndicat des Communes ;
 - Vu L'Arrêté N° 000190/A/MINDDEVEL du 05 mars 2020 constatant l'élection de **Monsieur BEMBELL D'IPACK Olivier Cromwell** et ses Adjoints à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 ;
 - Vu La lettre convocation N°231/2024/L/M/CBTA1ER/SG du 29 novembre 2024 et les différentes délibérations ;
- Considérant les nécessités de service ;

D É L I B È R E

Article 1^{er} : Le budget programme de la Commune d'Arrondissement de Bertoua 1^{er} pour l'exercice 2025 est arrêté en recette et dépense à la somme de **F CFA 2 110 043 725** (deux milliards cent dix millions quarante-trois mille sept cent vingt-cinq).

Article 2 : Le Maire de la commune d'arrondissement de Bertoua 1^{er} est chargé de l'exécution de la présente Délibération qui sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera, puis insérée au registre de recollement des Délibérations.

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

Vendian Dogoua Alexis
Le Secrétaire
Contractuel des Collectivités
Territoriales Décentralisées

Lu et Approuvé

Le Préfet du Département du Lom et Djerem

Bertoua, Le

24 DEC 2024

BEMBELL D'IPACK Olivier Cromwell
Le Maire

AMPLIATIONS:

- MINDDEVEL/Ydé
- PREFET /LD/BTA
- DD/MINDDEVEL L&D
- CFS/CUB
- Archives/Chronos.

Dr. Nkwenti Simon Ndoh
Administrateur Civil Principal
Hors Echelles